

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-34**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –  
Programme A du FACÉ 2019 (correction, programme ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2019 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, avait voté un montant de travaux de 2 343 750 euros (HT), montant ramené à 2 073 727,50 euros (HT) par le Comité, le 28 février 2020.

Le 27 novembre 2020, le Bureau avait affecté un montant de 131 700 euros (HT) à une première tranche constituée de 3 opérations dans le programme ER 2019.

Par ailleurs, le Comité, réuni le 28 février 2020, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2020 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ

2019 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2019, dans la limite de 1 500 000 euros (HT).

Les 27 novembre 2020 et 14 décembre 2021, le Bureau avait affecté un total de 1 500 000 euros (HT) à deux tranches constituées respectivement de 23 et 27 opérations dans le programme ER 2020.

M. le Président propose au Bureau de corriger ces affectations pour supprimer tout financement du sous-programme A du FACÉ affecté à 7 opérations. Ceci permettra d'augmenter la redevance d'investissement versée par Enedis au titre des années 2022 à 2024, de manière très supérieure à la perte de subvention du FACÉ. Les opérations concernées sont les suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Minoration d'affectation (euros HT)
ER011-1009	Annepont	La Gravette	20 700
ER049-1000	Blanzay-sur-Boutonne	La Petite Boutonne	23 900
ER109-1000	Clavette	Chemin des Billettes	6 700
ER121-1005	La Couarde-sur-Mer	Chemin de la Grifforine	21 200
ER147-1004	Ecoyeux	Route Romaine	44 100
ER150-0036	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue de Saintonge	61 200
ER355-1002	Ste-Lheurine	Bourg	12 600
<b>Total</b>			<b>190 400</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*